



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

42^{ème} SESSION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DES HAUTS
FONCTIONNAIRES ET EXPERTS DE L'AFRIQUE CENTRALE



CIE 2026

Accélérer la mise en oeuvre des réformes
pour dynamiser le secteur privé
à mi-parcours de la décennie
de la diversification (2021-2030)

13 – 15 OCTOBRE 2026, Yaoundé – Cameroun

NOTE CONCEPTUELLE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Comité intergouvernemental des hauts fonctionnaires et d'experts (CIE) est l'organe chargé de superviser les activités du Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Il constitue un espace privilégié d'échanges réunissant des experts issus des États membres, des deux communautés économiques régionales (CEEAC et CEMAC), de leurs institutions spécialisées, ainsi que des représentants du secteur privé, du monde académique, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

Le CIE se réunit chaque année afin de définir et suivre la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional. Il sert également de plateforme pour examiner les enjeux et défis majeurs liés au développement économique et social de l'Afrique centrale, en vue de formuler des recommandations appropriées pour y répondre.

Le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la CEA organisera la 42^e session du CIE autour du thème : « **Accélérer la mise en œuvre des réformes prioritaires pour dynamiser le secteur privé en Afrique centrale à mi-parcours de la Décennie de la diversification (2021–2030)** ». Le choix de ce thème s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées lors de la précédente session du CIE, au cours de laquelle les experts avaient débattu des enjeux liés à la résilience économique, au renforcement de la production intérieure, à la substitution des importations et à la promotion des exportations, ainsi que de leur contribution au processus de diversification économique.

Les économies d'Afrique centrale sont confrontées à une conjoncture internationale marquée par des crises multidimensionnelles (sanitaires, géopolitiques, climatiques et commerciales), qui ont mis en évidence la vulnérabilité des structures productives actuelles. Malgré ces défis, la région fait preuve d'un engagement notable envers les agendas continentaux et mondiaux, notamment l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063, dans lesquels la transformation structurelle occupe une place centrale (CEA 2025).

Le renforcement des capacités productives, l'industrialisation et l'expansion du commerce intra-africain constituent aujourd'hui les leviers stratégiques identifiés pour réduire la dépendance extérieure, accroître la résilience et soutenir une croissance inclusive. La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) crée une fenêtre d'opportunité pour repositionner la région au sein des chaînes de valeur africaines et mondiales, à condition de mettre en œuvre des réformes qui améliorent la compétitivité du secteur privé.

À mi-parcours de la Décennie d'action pour la diversification économique (2021–2030), visant à réduire la dépendance aux matières premières et à promouvoir la transformation locale, des progrès notables ont été enregistrés, notamment à travers l'adoption de stratégies nationales et régionales en faveur de l'industrialisation, du développement du secteur privé et de l'intégration régionale. Toutefois, ces avancées demeurent inégales et le secteur privé, en particulier les MPME, reste limité par :

- des contraintes institutionnelles et réglementaires,
- la faiblesse des infrastructures,
- la fragmentation des marchés,
- la faible diversification productive,
- l'insuffisance des mécanismes de financement, et
- un climat des affaires peu attractif.

Ces défis limitent la montée en puissance du secteur privé, pourtant indispensable pour mener l'industrialisation, structurer les chaînes de valeur, moderniser les systèmes productifs et générer des emplois.

La question centrale devient alors : « Quelles réformes prioritaires mettre en œuvre pour libérer le potentiel du secteur privé et accélérer la transformation économique de la sous-région ? »

II. OBJECTIF

La réunion annuelle du CIE rassemblera les représentants des gouvernements, le secteur privé, les chercheurs, la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers, afin de nourrir une réflexion collective et d'accélérer la mise en œuvre des réformes structurantes nécessaires pour inscrire durablement les économies d'Afrique centrale sur une trajectoire de transformation profonde, inclusive et résiliente.

Cette session du CIE aura pour objectif central de constituer une plateforme de réflexion stratégique dédiée à l'identification des réformes les plus urgentes, les plus déterminantes et les plus réalisables pour dynamiser le secteur privé, en cohérence avec les impératifs de transformation économique, de résilience et d'intégration régionale.

Elle offrira également un espace d'échanges approfondis sur les enjeux de développement économique et social, permettant aux experts de formuler des options de recommandations politiques réalistes, inclusives et durables, en adéquation avec le thème de la réunion. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à l'intégration des préoccupations des femmes et des jeunes, afin de garantir la prise en compte de toutes les composantes de la société dans les discussions et les propositions.

La réunion du CIE se penchera plus particulièrement sur les questions suivantes, dans une perspective d'accélération de la mise en œuvre effective des réformes :

- Comment lever les contraintes de coordination institutionnelle et renforcer la cohérence entre les cadres régionaux (CEEAC, CEMAC, ZLECAf) et les dispositifs juridiques (OHADA) afin de créer un environnement des affaires plus lisible, intégré et opérationnel pour les investisseurs ?
- Quelles actions concrètes et séquencées doivent être mises en œuvre pour réduire les coûts du commerce, notamment à travers l'élimination des barrières non tarifaires et l'opérationnalisation effective des postes-frontières à guichet unique ?
- Comment améliorer l'appropriation des réformes par le secteur privé – en particulier les MPME, les femmes et les acteurs du commerce informel – afin de garantir leur participation effective aux dispositifs de facilitation du commerce et aux marchés régionaux ?
- Quels secteurs et chaînes de valeur régionales présentent le plus fort potentiel de transformation structurelle et d'intégration productive, et comment prioriser des interventions ciblées pour en accélérer le développement (agroalimentaire, bois, économie bleue, technologies propres, etc.) ?

- Comment renforcer l'opérationnalisation et la performance des Zones Économiques Spéciales en tant qu'instruments d'attraction des investissements et de développement des capacités productives locales ?
- Quels mécanismes financiers innovants et dispositifs de partage des risques peuvent être mobilisés pour améliorer de manière concrète l'accès des MPME – notamment celles dirigées par les femmes et les jeunes – au financement ?
- Comment adopter une approche basée sur des projets bancables pour structurer et financer des investissements dans les infrastructures productives et les corridors régionaux stratégiques ?
- Quelles réformes prioritaires sont nécessaires pour aligner plus efficacement les systèmes de formation (EFTP et compétences numériques) sur les besoins des secteurs productifs et des chaînes de valeur émergentes ?
- Quelles approches opérationnelles permettraient de lever les contraintes spécifiques à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les secteurs productifs, en lien avec les politiques industrielles et commerciales ?

III. FORMAT DE LA RÉUNION

La réunion du CIE durera trois (03) jours et se déroulera en mode hybride (présentiel et distanciel) à Yaoundé au Cameroun. Des documents délibératifs préparés par la CEA seront présentés et discutés au cours de la réunion. Toutes les présentations seront suivies de discussions en séance plénière et/ou en petits groupes.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS DE LA RÉUNION

Le CIE devrait aboutir à une compréhension partagée non seulement des réformes prioritaires à accélérer, mais surtout des conditions concrètes de leur mise en œuvre effective, en tenant compte des contraintes institutionnelles, financières et de coordination propre aux États membres. Il visera à dégager une feuille de route opérationnelle, priorisée et séquencée, articulée autour de leviers clés tels que l'amélioration de l'environnement des affaires, l'accès au financement, le développement des capacités productives et l'accès aux marchés. Le CIE formulera des recommandations politiques concrètes, directement actionnables, à l'intention des gouvernements, des communautés économiques régionales et des partenaires techniques et financiers, avec un accent particulier sur les mécanismes d'opérationnalisation, de suivi-évaluation et de mobilisation des ressources. Enfin, il contribuera à consolider une vision partagée du rôle central du secteur privé – en particulier des MPME – comme acteur clé de l'exécution des réformes, de la mise en œuvre effective de la ZLECAf et de l'accélération de la transformation structurelle dans la sous-région.

A cet égard, les produits suivants sont attendus : (i) un relevé des conclusions qui résumera les présentations, les débats et leurs principales décisions, ainsi que des recommandations, notamment celles visant à améliorer les activités menées par le bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique centrale et ; (ii) un rapport qui rendra compte de manière détaillée des débats.

La réunion fera également des propositions sur le thème, la date et le lieu de la prochaine réunion du CIE.

V. PARTICIPATION ET PARTENARIAT

Le Comité intergouvernemental réunira les représentants des États membres de l'Afrique centrale, de la Commission de l'Union africaine, des CER et des organes intergouvernementaux, ainsi que les représentants du secteur privé, des institutions internationales, des universités et des centres de recherche, et des organisations de la société civile, y compris des groupes de femmes et de jeunes, des groupes de travail stratégiques et d'autres parties prenantes concernées.

VI. LIEU ET DATE

La session conjointe du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts d'Afrique centrale se tiendra à Yaoundé au Cameroun, du 13 au 15 octobre 2026.

VII. LANGUES DE TRAVAIL

Les travaux se dérouleront en français, en anglais, en espagnol et en portugais, avec une traduction simultanée.

VIII. CONTACTS

M. Adama Ekberg Coulibaly
Email: ekbergcoulibaly@un.org
Tél.: (237) 659252824

M. Mamadou Malick BAL
Email: balm@un.org
Tél. : (237) 222 50 43 46